



Contrat de développement et de distribution de RCT3 Platinum

Paris, France – 5 janvier 2017. Atari Interactive, Inc. (« Atari ») et Frontier Developments, PLC. (« Frontier ») sont engagées dans une procédure judiciaire devant la Chambre Commerciale de la Cour Suprême de l'Etat de New York. Initiée par Frontier, cette procédure concerne le contrat de développement et de distribution de RollerCoaster Tycoon 3 Platinum (le jeu RCT3 d'origine et les 2 extensions) dont Atari est titulaire, et porte principalement sur le périmètre de la clause d'audit contractuelle et les royalties versées par Atari à Frontier. Les autres jeux de la franchise RollerCoaster Tycoon ne sont pas concernés (RCT1 et RCT2 et leurs extensions respectives, RCT World et tous les jeux mobiles), Frontier n'y ayant aucun droit car il n'en est pas le développeur.

Atari avait accepté le principe d'un audit sous réserve de la signature préalable d'un accord de confidentialité et de sa limitation aux seules données concernant RollerCoaster Tycoon 3 Platinum, donc à l'exclusion de données relatives à des jeux non couverts par ledit contrat de distribution et notamment à l'exclusion des jeux d'Atari en concurrence directe avec les jeux de Frontier. Ces conditions n'ont pas été acceptées par Frontier. Atari a aussi communiqué à Frontier des données concernant ledit contrat, données que Frontier a jugées insuffisantes sans toutefois justifier sa position. Enfin, Frontier prétend un manque à gagner quant aux royalties dues au titre du contrat. Atari est d'avis que les calculs de Frontier, de l'ordre de 2 millions de dollars US, sont sans fondement car ils extrapolent des données non fiables collectées sur internet, au lieu d'utiliser les reportings officiels de ventes qui ont servi à l'établissement des états financiers d'Atari.

La procédure en est à un stade très préliminaire et Atari entend faire valoir ses droits et défendre sa position contractuelle.

A propos d'Atari

Atari, constitué d'Atari SA et de ses filiales, est un Groupe global de divertissement interactif et de licences multiplateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command® ou Pong®. De cet important portefeuille de propriétés intellectuelles Atari tire des jeux attractifs en ligne (via un navigateur web, sur Facebook et en téléchargement) pour les smartphones, les tablettes, les autres terminaux connectés. Atari développe et distribue également des loisirs interactifs pour les consoles de jeux de Microsoft et Sony. Atari met également à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence via d'autres média, des produits dérivés et l'édition. Plus d'information sur : www.atari.com et www.atari-investisseurs.fr

Contacts

Atari - Philippe Mularski, Directeur financier
Tel +33 1 83 64 61 57 - pm@atari-sa.com

Calyptus - Marie Calleux
Tel + 33 1 53 65 68 68 - atari@calyptus.net